



mars 2022

La lettre de **Catherine Di Folco** Sénateur du Rhône

EDITO

Depuis le 1er mars, les travaux du parlement sont suspendus en raison des élections présidentielle et législatives qui se dérouleront en avril et juin prochains.

Cette parenthèse ne signifie pas que nous ne travaillons plus. Le Sénat, assemblée permanente, reste pleinement investi de sa mission de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques pendant la suspension des travaux en séance publique.

Les commissions permanentes, ainsi que les délégations, ont engagé des missions d'information, d'enquête et de contrôle (*en savoir plus*). En ce qui concerne la commission des Lois, 7 missions ont été mises en place. Je suis co-rapporteur, avec ma collègue Maryse Carrère du groupe RDSE, d'une mission d'information sur la formation initiale et continue des personnels de la police et de la gendarmerie. Nous avons un programme assez chargé d'auditions et de déplacements dans les écoles de formation et nous devons rendre notre rapport courant juin.

Par ailleurs, en tant que vice-présidente de la commission des Lois et membre de la délégation aux collectivités territoriales, je pourrai suivre les travaux du groupe chargé, par le président François-Noël Buffet, d'étudier la mise en œuvre des dispositifs créant les métropoles de Lyon et d'Aix-Marseille-Provence. C'est ainsi qu'un premier déplacement de la délégation, composée d'un membre de chaque groupe politique et dont les rapporteurs sont Mathieu Darnaud (LR) et Françoise Gatel (UC), sera organisé à Lyon à la fin du mois de mars.

Malheureusement, l'actualité internationale tragique a terni la fin de nos travaux. La décision de la Russie de faire la guerre à l'Ukraine, nous a conduits à organiser, le 1er mars, un débat précédé de la déclaration du Gouvernement. Le Président du Sénat, Gérard Larcher a rendu un vibrant hommage au courage et à la résistance du Président Zelensky, des autorités et du peuple ukrainien. L'ensemble de l'hémicycle s'est associé à ses propos par une minute d'applaudissements nourris. Il a rappelé avec gravité que nous devons être à la hauteur des circonstances car les destins de l'Ukraine et de l'Union européenne sont intimement liés : en Ukraine, se jouent aussi la sécurité et les valeurs de l'Union européenne.

Je souhaite également apporter mon soutien au peuple ukrainien, j'ai une pensée pour tous ceux qui sont contraints de fuir leur patrie, ainsi que pour toutes les victimes des durs combats menés par l'armée Russe. Je condamne aussi l'irresponsabilité du maître du Kremlin qui a fait le choix de la guerre, contre un pays démocratique, brisant ainsi les principes fondamentaux du droit international, de souveraineté et d'intégrité des États.

Face à cette agression dramatique, l'Union européenne a su réagir rapidement et surtout montrer son unité, sa force et sa détermination. Il en va de la paix sur notre continent, de notre sécurité, de notre souveraineté et de notre liberté.

Un grand élan de solidarité se déploie au sein des régions, des départements, des communes et des associations pour apporter une aide humanitaire aux Ukrainiens. La France est terre d'accueil, la générosité des français est louable comme à chaque événement dramatique.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre d'information retraçant l'activité du mois de février 2022.

Catherine DI FOLCO

EN SÉANCE

Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, relative à la décision de la Russie de faire la guerre à l'Ukraine



Face à la terrible situation à laquelle est confrontée l'Ukraine, le Gouvernement a convoqué le Parlement afin de débattre sur la décision de la Russie d'entrer en guerre contre ses voisins ukrainiens.

Jean Castex a notamment déclaré que « nous devons toujours chercher à privilégier l'arme de la diplomatie, la seule qui vaille dans nos démocraties. »

Pour notre Président de groupe, Bruno Retailleau, nous devons aider le peuple ukrainien par tous les moyens. Selon lui, « de nombreux moyens s'offrent à nous pour aider l'Ukraine. Mais toutes ces actions ne doivent jamais nous faire oublier la recherche de la désescalade. Tous les canaux de la voie diplomatique doivent rester constamment ouverts. En tant que responsables publics, que nous soyons ministres, sénateurs ou députés, nous devons veiller à la grammaire et à notre vocabulaire, et ne pas nous laisser griser par des mots qui peuvent constituer autant d'agressions inutiles. »

[Le compte-rendu du débat.](#)

Prolongement et modernisation de la concession du fleuve Rhône détenue par la Compagnie nationale du Rhône (CNR) :



Jeudi 17 février 2022, le Sénat a adopté définitivement, à l'unanimité, la proposition de loi relative à l'aménagement du Rhône, dans sa rédaction issue de la commission mixte paritaire.

Alors que les concessions hydroélectriques sont l'objet d'un contentieux entre la France et la Commission européenne, ce texte vise à prolonger et à moderniser la concession du fleuve Rhône détenue par la Compagnie nationale du Rhône (CNR). Premier producteur français d'énergies « 100 % renouvelables », la CNR assure aussi des missions de navigation fluviale et d'irrigation agricole.

Les apports du Sénat répondaient à plusieurs objectifs :

- Développer les énergies renouvelables ;
- Associer les collectivités locales ;
- Soutenir les professionnels agricoles ;
- Renforcer la sécurité juridique.

[Pour en savoir plus](#)

Lutter contre les déserts médicaux : une proposition innovante des sénateurs LR



Face à l'accroissement des déserts médicaux, qu'aucun dispositif ne semble pouvoir enrayer, les sénateurs LR ont déposé une proposition de loi obéissant à une logique nouvelle pour inciter les jeunes médecins à exercer dans des zones sous dotées.

La part de la population française dépourvue en médecins généralistes a doublé en 3 ans, passant de 3,8% en 2015 à près de 6 % en 2018. Les aides de l'Etat se révélant malheureusement sans impact suffisant sur l'accès aux soins, **ce sont les maires et les collectivités locales, bien qu'il ne s'agisse pas de leur compétence, qui sont en première ligne**. Ils ont multiplié les initiatives innovantes pour essayer d'enrayer ce phénomène, réussissant à renforcer ponctuellement l'offre de soins, mais leurs moyens d'action restent limités face à un mouvement qui s'aggrave inéluctablement du fait du vieillissement de la population.

Les sénateurs proposent d'agir au moment de la formation des médecins en créant une 4e année d'internat pour les internes en médecine générale, qu'ils devront effectuer en priorité dans les zones sous dotées en cabinet libéral ou en maison de santé.

Cette année de professionnalisation se fera en lien avec un médecin tuteur référant et en exercice groupé. La rémunération se fera à l'acte comme en médecine libérale. Enfin, cette dernière année de troisième cycle comportera un volet formation à l'exercice de la médecine de ville et à la gestion d'un cabinet pour rassurer les jeunes médecins sur la charge administrative à venir.

Avec cette 4e année, qui dote les étudiants en médecine générale du même nombre d'années d'internat que les autres spécialités, les sénateurs estiment pouvoir déployer, immédiatement, puis chaque année ensuite, 3 900 internes dans des zones sous dotées. On peut raisonnablement espérer que ces internes forts de cette année d'expérience et de l'accompagnement que les collectivités pourront leur proposer, décideront de s'installer définitivement dans ces zones.

[Lien vers le rapport.](#)

Rejet, par le Sénat, de la proposition relative au choix du nom issu de la filiation



Adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture le 26 janvier 2022 après engagement de la procédure accélérée, la proposition de loi relative au choix du nom issu de la filiation tend, selon ses auteurs :

- à "clarifier, simplifier et assouplir les conditions dans lesquelles toute personne peut, à **titre d'usage**, porter le nom du parent qui ne lui a pas transmis le sien " ;

- à "simplifier la procédure de changement **du nom inscrit sur l'acte de naissance** dans le cas où la personne majeure souhaite porter le nom du parent qui ne lui a pas transmis le sien ".

Oratrice au nom du groupe les Républicains, j'ai tenu à rappeler l'esprit constructif avec lequel notre assemblée avait suivi le Gouvernement à l'article 1er pour permettre aux majeurs la substitution d'un nom de parent par un autre, au titre du nom d'usage. Nous avons cependant refusé cette possibilité pour les mineurs, considérant que **la substitution** – qui va nettement plus loin que la simple adjonction – **était un acte grave et que le droit existant s'avérait plus protecteur**.

La proposition de loi envisageait une nouvelle procédure, déléguée aux communes. Nous avons proposé une procédure plus simple, conduisant à la prise d'un arrêté ministériel. Le Gouvernement s'y est opposé.

Malheureusement, **les sujets de divergence avec le Gouvernement et la majorité parlementaire à l'Assemblée nationale étaient nombreux et profonds**.

C'est à la fois la situation des enfants mineurs et la procédure décentralisée auprès des communes qui ont conduit à l'absence d'accord avec les députés lors de la réunion de la commission mixte paritaire.

Nous avons ainsi constaté, pour le regretter, que le Gouvernement ne souhaitait pas faire un pas en direction du Sénat. Les principales améliorations apportées par notre rapporteur n'ayant pas été reprises par la majorité présidentielle, le Sénat a tenu à rejeter le texte.

Mon intervention

Assurance récolte agricole : le Sénat muscle le texte

Le parlement a adopté le projet de loi visant à mieux indemniser les agriculteurs face à des calamités climatiques de plus en plus fréquentes.

Soutenant une réforme "nécessaire", les sénateurs ont toutefois pointé un texte trop flou. Sur les 5 dernières années, le coût des sinistres a plus que doublé par rapport à 2010-2015. Ce coût n'est pas que financier et le système actuel d'indemnisation des pertes de récolte est unanimement considéré comme à bout de souffle.



Le Sénat a souhaité inscrire dans la loi, d'une part l'engagement financier du gouvernement de verser "une enveloppe annuelle de 600 millions d'euros par an sur la période 2023-2030". Et d'autre part, d'indiquer "clairement," dans les annexes du projet de loi, "les objectifs à atteindre en matière de surfaces agricoles assurées à l'horizon 2030 par production", ainsi que des objectifs indicatifs pour les niveaux d'intervention de l'Etat par production.

Les sénateurs ont prévu que seuils et taux, fixés par décret par le Gouvernement, soient figés pour cinq ans. Il s'agit de donner aux agriculteurs une forme de sérénité et de confiance.

Concernant les jeunes agriculteurs, le Sénat a voté un dispositif de "modulation" de l'aide à l'installation, pour les inciter à souscrire une assurance multirisque climatique dès leur entrée en activité.

[Pour en savoir plus](#)

Assurance emprunteur : pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent

Le Sénat a eu à cœur de replacer l'humain au centre du dispositif, et d'en finir avec la logique comptable qui réduit trop souvent les personnes à leur maladie.

Le compromis trouvé entre sénateurs et députés sur ce texte conserve en effet l'essentiel des avancées inédites adoptées par le Sénat, notamment au bénéfice des personnes malades ou l'ayant été.

Principales avancées

- le questionnaire médical, qui empêche bien souvent les anciens patients de se lancer dans un nouveau projet de vie, est supprimé pour les prêts immobiliers inférieurs à 200 000 euros ;
- le délai du droit à l'oubli pour les pathologies cancéreuses et l'hépatite C est réduit de dix à cinq ans. Le Sénat a fait adopter cette disposition contre l'avis Gouvernement ;
- le Sénat a proposé que les pathologies chroniques ne soient plus un obstacle pour accéder à la propriété. Par ailleurs, le compromis trouvé exige du Gouvernement de prendre des mesures en la matière d'ici le 31 juillet 2022, dans l'hypothèse où les négociations au sein de la convention AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) s'avèreraient insuffisantes.

Par ailleurs, le compromis consacre un droit de résiliation à tout moment des contrats d'assurance emprunteur. Les obligations d'information des assurés sur leur droit à résiliation sont significativement renforcées, conformément à la volonté du Sénat : les assureurs devront ainsi les informer chaque année de l'existence de ce droit et de ses modalités de mise en œuvre.

[Pour en savoir plus](#)

Démocratiser le sport en France : une priorité pour le Sénat



C'est dans un contexte particulier que le Sénat a examiné la proposition de loi visant à démocratiser le sport en France. **Ce texte, le seul du quinquennat consacré au sport, était attendu depuis plusieurs années.** Sa présentation devant le Parlement sous la forme d'une initiative parlementaire et non d'un projet gouvernemental, sans aucune étude d'impact, et à quelques mois de la fin de la mandature n'était pas de bon augure. Les sénateurs ont néanmoins essayé de se saisir de cette occasion pour donner du corps et de l'ambition au texte.

Sur la forme, le Sénat a tenu à s'assurer de la faisabilité financière des dispositifs envisagés pour les collectivités locales, soumises à de nouvelles obligations comme la mise en place d'accès indépendant aux équipements sportifs des établissements scolaires. Les sénateurs ont également été attentifs à trouver le bon équilibre dans la réforme de la gouvernance des fédérations sportives pour ne pas les déstabiliser.

Sur le fond, le Sénat a enrichi le texte avec des dispositions sur le développement du sport à l'école, comme la mise en place d'une pratique sportive quotidienne en primaire ou bien l'inscription de l'apprentissage de la natation dans les programmes scolaires. Il a également veillé à rendre effectives les mesures relatives au « sport-santé » en inscrivant dans la loi la possibilité pour les professionnels qualifiés de dispenser l'activité physique adaptée (APA). Enfin, des mesures pour mieux concilier études/vie professionnelle avec la pratique d'une activité sportive ont été adoptées.

Cependant, la plupart de ces avancées, saluées unanimement par le mouvement sportif, ne se retrouvent pas dans le texte final. Députés et sénateurs ont échoué à trouver un compromis : les députés refusant de maintenir dans la loi l'interdiction du port de signes religieux lors des compétitions officielles. Les sénateurs estimant pour leur part que l'on ne peut pas transiger avec les valeurs de la République et être moins disant que la charte olympique, les discussions se sont interrompues.

Harcèlement scolaire : le Sénat dit non à la stigmatisation des enseignants !



Le Sénat a adopté la proposition de loi visant à combattre les phénomènes de harcèlement scolaire et cyberharcèlement. Toutefois, les sénateurs n'ont pas voulu étendre ce nouveau délit aux enseignants, comme le prévoyait le Gouvernement. Ces derniers, craignant une « judiciarisation accrue envers les enseignants », ont préféré en faire une circonstance aggravante du délit général de harcèlement, déjà existant.

Notre pays est confronté à un fléau, le harcèlement scolaire, dont le prolongement dans l'espace « cyber » a tristement démultiplié les conséquences dramatiques, tout en sapant insidieusement les fondements de notre vivre ensemble.

Face à ce constat, le Sénat a créé une mission d'information sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement. La mission estime qu'il est temps de décréter la mobilisation générale pour mieux prévenir, détecter et traiter le harcèlement scolaire et ses prolongements dans l'espace "cyber", autour de ce qui doit constituer, dès 2022/2023, **une grande cause nationale**.

Pour en savoir plus

Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs : le Sénat lance une mission d'évaluation



La Délégation aux collectivités territoriales et la Délégation aux entreprises du Sénat, lancent **une mission conjointe de contrôle** sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

La mission poursuit un triple objectif :

- Dresser un état des lieux précis de la vitalité des centres, en analysant les effets de la crise sanitaire et la progression rapide du e-commerce ;
- Évaluer les dispositions de la loi ELAN et leur impact concret pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs ;
- Examiner l'intérêt et l'impact des deux programmes gouvernementaux "Action cœur de ville" et "Petites villes pour demain", pilotés par l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), programmes lancés respectivement en décembre 2017 et octobre 2020.

La mission devrait achever ses travaux avant l'été 2022.

SUR LE TERRITOIRE



Messimy 3 mars 2022.
Association « Semons l'avenir ».
Les agriculteurs de Messimy et de la CCVL à la rencontre des consommateurs.



Laurence Reynaud
Collaboratrice basée en circonscription

Philippine van der Meulen
Collaboratrice basée à Paris

Cet email a été envoyé à @, cliquez ici pour vous désabonner.

Permanence parlementaire - Allée des Prés Rouets - ZA des Lats 69510 Messimy
Tél. 04 78 56 01 55 - c.di-folco@senat.fr - www.catherinedifolco.com